



APPLICATION TO DEEM ONE UNINCORPORATED ORGANIZATION TO BE A BRANCH OF ANOTHER UNINCORPORATED ORGANIZATION
(subsection 130(1) of the *Excise Tax Act*)

DEMANDE D'UN ORGANISME NON DOTÉ DE LA PERSONNALITÉ MORALE D'ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE SUCCURSALE D'UN AUTRE ORGANISME SEMBLABLE

(paragraphe 130(1) de la *Loi sur la taxe d'accise*)

The completed application form must be sent to the Canada Customs and Revenue Agency tax services office serving the organization identified in Part A. For more information, please read the back of this form.

Vous devez envoyer ce formulaire rempli au bureau des services fiscaux de l'Agence des douanes et du revenu du Canada de l'organisme décrit dans la partie A. Pour obtenir plus de renseignements, lisez le verso de ce formulaire.

A • Identification (unincorporated main organization) – Renseignements généraux (organisme principal non doté de la personnalité morale)

Complete legal name – Nom légal au complet			Business Number – Numéro d'entreprise		
Trading name (if different from legal name) – Nom commercial (s'il est différent du nom légal)					
Mailing address – Adresse postale					
City – Ville	Province	Postal code – Code postal		Language of communication Langue de communication <input type="checkbox"/> English Anglais <input type="checkbox"/> French Français	
Contact person – Personne-ressource		Title – Titre		Telephone number – Numéro de téléphone ()	

B • Identification (unincorporated member organization) – Renseignements généraux (organisme membre non doté de la personnalité morale)

Complete legal name – Nom légal au complet			Business Number – Numéro d'entreprise		
Trading name (if different from legal name) – Nom commercial (s'il est différent du nom légal)					
Mailing address – Adresse postale					
City – Ville	Province	Postal code – Code postal		Language of communication Langue de communication <input type="checkbox"/> English Anglais <input type="checkbox"/> French Français	
Contact person – Personne-ressource		Title – Titre		Telephone number – Numéro de téléphone ()	

C • Eligibility – Admissibilité

Are both organizations unincorporated?	<input type="checkbox"/> Yes Oui	<input type="checkbox"/> No Non	S'agit-il de deux organismes non dotés de la personnalité morale?
Is the unincorporated organization identified in Part B of the application a member of the unincorporated organization identified in Part A of this application?	<input type="checkbox"/> Yes Oui	<input type="checkbox"/> No Non	L'organisme non doté de la personnalité morale décrit dans la partie B de la présente demande est-il membre de l'organisme non doté de la personnalité morale décrit dans la partie A?
If you have answered <i>yes</i> to both of the above, you can jointly apply, under subsection 130(1) of the <i>Excise Tax Act</i> , to have an unincorporated organization, that is a member of the other unincorporated organization, considered to be a branch of the other organization and not to be a separate person for GST/HST purposes.		Si vous avez répondu <i>oui</i> aux deux questions ci-dessus, vous pouvez présenter une demande conjointe, en vertu du paragraphe 130(1) de la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> , pour qu'un organisme non doté de la personnalité morale membre de l'autre organisme soit considéré comme une succursale et non une personne distincte aux fins de la TPS/TVH.	

D • Information on the organizations – Renseignements sur les organismes

If necessary continue on a separate sheet of paper. – Si vous manquez d'espace, écrivez sur une autre feuille.

Describe the objectives of the organization identified in Part A. – Définissez les objectifs de l'organisme décrit dans la partie A.
Describe the objectives of the organization identified in Part B. – Définissez les objectifs de l'organisme décrit dans la partie B.
Describe the degree of accountability of the organization identified in Part B to the organization identified in Part A (e.g., reports, approval of some expenses, etc.). – Indiquez dans quelle mesure l'organisme décrit dans la partie B doit rendre compte à l'organisme décrit dans la partie A (par exemple, production de rapports, approbation de certaines dépenses, etc.).
Describe the tax status of the organization identified in Part A (e.g., charity, non profit organization, trust, etc.). – Indiquez le statut fiscal de l'organisme décrit dans la partie A (par exemple, organisme de bienfaisance, organisme à but non lucratif, fiducie, etc.).
Describe the tax status of the organization identified in Part B (e.g., charity, non profit organization, trust, etc.). – Indiquez le statut fiscal de l'organisme décrit dans la partie B (par exemple, organisme de bienfaisance, organisme à but non lucratif, fiducie, etc.).

E • Application – Demande

We, the organizations identified in Parts A and B of this application, apply jointly to have the organization identified in Part B considered to be a branch of the organization identified in Part A according to subsection 130(1) of the <i>Excise Tax Act</i> .	Nous, les organismes décrits dans les parties A et B de ce formulaire, demandons conjointement que l'organisme décrit dans la partie B soit considéré comme une succursale de l'organisme décrit dans la partie A, conformément au paragraphe 130(1) de la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> .
Effective date of this application : Date d'entrée en vigueur de cette demande :	Y–A M D–J

Certification (Part A) – Attestation (partie A)

I certify that the information given on this application (and in any attached document) about the organization identified in Part A is, to the best of my knowledge, true, correct, and complete in every respect, and that I am authorized to sign on behalf of the organization. Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire (et dans tout autre document annexé) sur l'organisme décrit dans la partie A sont, à ma connaissance, vrais, exacts, et complets à tous les égards, et que je suis autorisé à signer au nom de l'organisme.
Name and title (print) – Nom et titre (en lettres majuscules)
Signature
Y–A M D–J

Certification (Part B) – Attestation (partie B)

I certify that the information given on this application (and in any attached document) about the organization identified in Part B is, to the best of my knowledge, true, correct, and complete in every respect, and that I am authorized to sign on behalf of the organization. Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire (et dans tout autre document annexé) sur l'organisme décrit dans la partie B sont, à ma connaissance, vrais, exacts, et complets à tous les égards, et que je suis autorisé à signer au nom de l'organisme.
Name and title (print) – Nom et titre (en lettres majuscules)
Signature
Y–A M D–J

Personal information provided on this form is protected under the *Privacy Act* and is kept in Personal Information Bank RCC/P-U-080.

Les renseignements personnels fournis dans ce formulaire sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sont conservés dans le Répertoire des renseignements personnels RND/P-PU-080.

Information About the Application

When an unincorporated organization is a member of another unincorporated organization, they can jointly apply to the Minister of National Revenue to have the member organization considered to be a branch of the other organization and not to be a separate person for purposes of the goods and services tax/harmonized sales tax (GST/HST).

Where this application is approved in writing by the Minister, GST/HST does not apply on transfers of property or services between the two organizations.

Part A must be completed by an unincorporated organization that is jointly applying to have the unincorporated member organization identified in Part B considered to be one of its branches. The contact person should be the person who has knowledge of this application within the organization identified in Part A.

Part B must be completed by the unincorporated member organization that is jointly applying to be considered a branch of the organization identified in Part A. The contact person should be the person who has knowledge of this application within the organization identified in Part B.

In Part C, the second question can best be answered by considering the degree of accountability the organization in Part B has to the organization in Part A.

The information provided in Part D will determine whether or not it would be appropriate to treat the organization identified in Part B as a branch of the organization identified in Part A, and not as a separate person. See Section 2.4 of the GST/HST Memoranda series entitled *Branches and Divisions* for further information on the guidelines used by the Canada Customs and Revenue Agency in determining autonomy.

Once this application is approved, it will stay in effect from the effective date specified by the Minister until either one of the organizations makes a request to the Minister in writing to revoke the approval.

When making this application, you should be aware that the organization identified in Part A is responsible for all obligations under the legislation that result from the activities of both organizations.

Contact your Canada Customs and Revenue Agency tax services office for more information.

Definition

Person – Means an individual, a partnership, a corporation, the estate of a deceased individual, a trust, or a body that is a society, union, club, association, commission, or other organization of any kind.

Renseignements sur la demande

Lorsqu'un organisme non doté de la personnalité morale est membre d'un autre organisme semblable, les organismes visés peuvent présenter au ministre du Revenu national une demande conjointe pour que le premier organisme soit considéré comme une succursale de l'autre et non une personne distincte aux fins de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH).

Lorsque la demande est approuvée par le ministre, la TPS/TVH ne s'applique pas aux transferts de propriétés ou de services entre les deux organismes.

La partie A doit être remplie par un organisme non doté de la personnalité morale qui demande conjointement que l'organisme membre non doté de la personnalité morale décrit dans la partie B soit considéré comme une de ses succursales. La personne-ressource devrait être la personne de l'organisme décrit dans la partie A qui est au courant de cette demande.

La partie B doit être remplie par l'organisme membre non doté de la personnalité morale qui présente conjointement une demande afin d'être considéré comme une succursale de l'organisme décrit dans la partie A. La personne-ressource devrait être la personne de l'organisme décrit dans la partie B qui est au courant de cette demande.

Dans la partie C, répondez à la deuxième question en vous demandant si l'organisme décrit dans la partie B doit rendre des comptes à l'organisme décrit dans la partie A.

Les réponses aux questions dans la partie D nous permettront de déterminer s'il est approprié de considérer l'organisme décrit dans la partie B comme une succursale de l'organisme décrit dans la partie A, et non pas comme une personne distincte. Voir aussi la section 2.4 de la Série des mémorandums sur la TPS/TVH intitulée *Succursales et divisions* pour plus de renseignements sur les lignes directrices permettant à l'Agence des douanes et du revenu du Canada de déterminer l'autonomie.

La demande approuvée demeure valide à partir de la date d'entrée en vigueur indiquée par le Ministre, jusqu'à ce que l'un des organismes demande au Ministre, par écrit, d'annuler l'approbation.

En faisant cette demande, l'organisme décrit dans la partie A est responsable de toutes les obligations découlant de la loi résultant des activités des deux organismes.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec votre bureau des services fiscaux de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Définition

«**Personne**» – Particulier, société de personnes, personne morale, fiducie ou succession, ainsi que l'organisme qui est un syndicat, un club, une association, une commission ou autre organisation.